

J'espère que les conversations qu'on a fait précéder d'un dossier fort volumineux pour les besoins des conférences de presse, iront beaucoup plus loin que cette question, qu'elles porteront sur les inquiétudes légitimes de nos deux pays—étant donné que ce sera autre chose qu'un simple voyage de relations publiques au frais de la princesse. Le premier ministre s'en va rencontrer un nouveau président, un nouveau gouvernement qui semble entretenir des sentiments amicaux envers ses voisins du nord et du sud. C'est une chance unique pour nous.

Ce n'est que le premier projet qui est abordé dans la motion. Nos vœux accompagnent donc le premier ministre dans son voyage à Washington. Cependant, il emporte avec lui nos espoirs et ceux des Canadiens. Il faut espérer qu'ils ne sont pas vains et mal placés.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur cette motion à laquelle la Chambre a donné son consentement unanime. Je me bornerai à dire qu'il était tout à fait clair, lorsqu'on nous a demandé si cette question allait être soulevée, que ni le premier ministre (M. Trudeau) ni moi n'avions la moindre intention d'éviter d'en parler à la Chambre.

Comme je l'ai dit maintes fois, nous avons toujours répondu aux questions. Je me demande si le député, qui nous reproche de répondre par l'intermédiaire d'un porte-parole du parti, estime que les réponses que nous lui donnons sont moins complètes que celles que nous avons données à des centaines de personnes de l'Ouest. Il n'y a pas d'autre réponse que je puisse donner si ce n'est celle que j'ai fait parvenir personnellement à bien des gens, y compris aux députés d'en face.

M. Whiteway: Pourquoi en avez-vous parlé à la presse?

M. Jamieson: Si le député jette un coup d'œil aux journaux des trois ou quatre derniers jours, il verra que des dizaines d'articles ont été écrits sur les divers sujets qui seront abordés lors des pourparlers de Washington. A mon avis, cette plainte n'est vraiment pas très fondée.

Tout ce que je dirais pour le moment c'est que je suis ravi, comme le sera certainement le premier ministre, d'avoir l'appui unanime de la Chambre dans cette affaire. Il a quelque temps déjà que nous étudions ce projet et il entre dans nos grandes priorités. Mais, je dois dire en toute justice que des députés de tous les côtés de la Chambre y ont travaillé et ont entrepris les démarches nécessaires; il semble, d'autre part, que ce projet suscite de l'intérêt à travers tout le Canada...

● (1120)

Une voix: A l'exception du gouvernement.

M. Jamieson: Un député vient de dire «A l'exception du gouvernement». Je tiens, à lui rappeler que la Commission mixte internationale a reçu un mandat à ce sujet du gouvernement, il y a quelque temps et qu'un groupe de cette commission a déjà donné ses conclusions, que la commission appuie. Je dirais pour terminer que j'espère que, lors de notre visite à Washington lundi prochain, le gouvernement américain accueillera favorablement notre point de vue que nous ne manquerons pas de faire valoir avec fermeté.

Des voix: Bravo!

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de poursuivre le débat, j'aimerais dire aux députés que ce genre de délibérations place toujours la présidence devant un dilemme. Bien entendu, ce n'est que pour être présentée à la Chambre qu'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Par conséquent, lorsque la Chambre donne son consentement et que la motion est présentée, la Chambre doit en débattre, et c'est ce débat qui est en cours. Ce genre de débat n'a lieu que très rarement, mais lorsque cela arrive, il y a un risque—qui est maintenant devenu réalité—de conflit avec l'article 15 du Règlement, surtout son paragraphe (2), qui se lit ainsi:

Les travaux de la Chambre débiteront au plus tard deux minutes après la lecture des prières. Des députés autres que les ministres de la Couronne pourront alors proposer des motions en vertu de l'article 43 du Règlement. Au plus tard à 11 h 15 du matin ou à 2 h 15 de l'après-midi, selon le cas,...

Ce qui s'applique directement aux délibérations de ce matin...

... on passera aux questions orales.

Et les questions orales doivent être terminées au plus tard à midi. Il est manifestement dans notre intérêt, lorsqu'il semble qu'un très court débat aura lieu, que je fasse montre d'une certaine souplesse quant au début de la période des questions. Je le répète, la motion est susceptible de débat, mais l'article 15 du Règlement m'oblige néanmoins à passer aux questions. Dans ces circonstances, je crois que je dois ouvrir la période des questions maintenant, quitte à entendre plus tard les arguments de ceux qui voudront reprendre le débat après la période des questions.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES URBAINES

LA VIOLATION APPARENTE DE LA PROMESSE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'AIDE AU TRANSPORT URBAIN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. C'est au sujet de la conférence de presse qu'il a accordée hier, et au cours de laquelle il a publiquement enterré les promesses faites par le gouvernement au cours de la campagne électorale de 1974, comme quoi il allait aider au développement des transports urbains. A propos de cette promesse, le premier ministre a déclaré le 5 juin 1974, qu'alors que tous les autres engagements pris au cours de la campagne n'étaient que des promesses électorales, les promesses des libéraux ne demeureraient pas lettre morte.

Voici ma question au ministre qui risque maintenant d'être enterré tout comme cette promesse l'a été hier. Qu'a-t-il à dire à un Canadien sur quatre qui doit compter sur le transport urbain pour se déplacer entre son lieu de travail et son foyer étant donné qu'on a voulu hier se dérober à l'engagement solennel pris par le premier ministre en 1974 de payer en entier l'aménagement et la construction des moyens de transport urbain au Canada?